



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021

Sur les données 2020

INDICATION DES EFFECTIFS

EMPLOYÉS	nombre de salariés	
	♀ femmes	♂ hommes
☑ moins de 30 ans	26	13
☑ 30 à 39 ans	5	11
☑ 40 à 49 ans	1	4
☑ 50 ans et plus	3	3
<i>total</i>	35	31

INGÉNIEURS ET CADRES	nombre de salariés	
	♀ femmes	♂ hommes
☑ moins de 30 ans	2	1
☑ 30 à 39 ans	12	10
☑ 40 à 49 ans	2	1
☑ 50 ans et plus	0	1
<i>total</i>	16	13

TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE	nombre de salariés	
	♀ femmes	♂ homme
☑ moins de 30 ans	1	1
☑ 30 à 39 ans	0	1
☑ 40 à 49 ans	0	2
☑ 50 ans et plus	0	4
<i>total</i>	1	8

Nombre de femmes	52
Nombre d'hommes	52
Total effectifs	104

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION

EMPLOYÉS

rémunération moyenne

♀ femmes ♂ hommes

☑ moins de 30 ans 19707 22429

☑ 30 à 39 ans 22406 22928

⊗ 40 à 49 ans
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

☑ 50 ans et plus 23932 23144

INGÉNIEURS ET CADRES

rémunération moyenne

♀ femmes ♂ hommes

⊗ moins de 30 ans
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

☑ 30 à 39 ans 52367 47035

⊗ 40 à 49 ans
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

⊗ 50 ans et plus
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

TECHNICIENS ET AGENTS DE MAÎTRISE

rémunération moyenne

♀ femmes ♂ hommes

⊗ moins de 30 ans
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

⊗ 30 à 39 ans
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

⊗ 40 à 49 ans
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

⊗ 50 ans et plus
Le groupe ne peut pas être pris en compte pour le calcul car il comporte moins de 3 femmes ou 3 hommes

vosre résultat final est **1.7%**
écart favorable aux hommes

vosre note obtenue est **38/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATION

Période de référence de 3 ans (du 01/01/2018 au 31/12/2020)

☑ nombre de salariés augmentés

♀ femmes ♂ hommes

14

8

vosre résultat en nombre
équivalent de salariés* est

6

écart favorable aux femmes

vosre note obtenue est

35/35

*** mesures de correction prises en
compte*

INDICATEUR RETOUR DE CONGÉ MATERNITÉ

④ parmi ces retours, combien étaient en congé maternité pendant qu'il y a eu une/ou des augmentations salariales dans l'entreprise ? 4

④ parmi ces salariées, combien ont bénéficié d'une augmentation à leur retour de congé maternité ? 4

vosre résultat final est **100%**

vosre note obtenue est **15/15**

INDICATEUR SUR LES 10 PLUS HAUTES RÉMUNÉRATIONS

✔ nombre (entier) de femmes parmi les 10 plus hauts salaires 5

✔ nombre (entier) d'hommes parmi les 10 plus hauts salaires 5

vosre résultat final est 5

les femmes et les hommes sont à égalité

vosre note obtenue est 10/10

RÉCAPITULATIF

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

votre résultat total est **98/100**

98 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2020

Période de référence

Date de début

01/01/2020

Date de fin

31/12/2020

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

104